

A.G.R.E
Société à responsabilité limitée
Au capital de 500 Euros
Siège social : 2 Allée des Haphleries
78610 LE PERRY EN YVELINES
RCS Versailles 828 837 575

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

au siège social,
Le 14/04/2026,
à 19 h 00

Le soussigné,

- Monsieur **Adrien GONCALVES ROSA**
Demeurant 22Bis rue de Paris, 78470 SAINT REMY LES CHEVREUSE
Né le 1^{er} octobre 1985 à CHEVREUSE
De nationalité française

Agissant en qualité d'associé unique et gérant de la société A.G.R.E, société à responsabilité limitée unipersonnelle

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION – CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la société.

Ancienne dénomination : **A.G.R.E**
Nouvelle dénomination : **AGR CAPITAL**

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié comme suit :

Article 3 – Dénomination

La dénomination de la Société est : **AGR CAPITAL**

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique décide de modifier l'objet social de la société.

En conséquence, l'article 2 des statuts est remplacé par :

Article 2 – Objet

La société a pour objet :

- La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou groupements ;
- L'animation, la gestion, la direction et le contrôle de ses filiales ;
- La réalisation de prestations de services au profit de ses filiales, notamment administratives, financières, commerciales et stratégiques ;
- La gestion de trésorerie de groupe ;
- L'acquisition, la gestion et la cession de valeurs mobilières et instruments financiers ;
- Et plus généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social.

TROISIÈME DÉCISION – MISE À JOUR DES STATUTS

L'associé unique décide de mettre à jour les statuts en conséquence des décisions ci-dessus.

QUATRIÈME DÉCISION – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Fait au Perray-en-Yvelines
Le 14/04/2026

Adrien GONCALVES ROSA
Gérant et associé unique

